

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Titre : Mécanique de machinerie mobile de mines (10)			
Code : 4238	Unités : 48	Durée : 720 heures	
Secteur de formation : 10 - Entretien d'équipement motorisé			
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
Accrédité le : 2 septembre 2014			
Commission scolaire <u>mandatée</u> : du Lac-Abitibi			
Commission scolaire <u>participante</u> :			
Fonction de travail : mécanicienne, mécanicien			
Objectifs du programme : Le mécanicien de machineries mobiles de mines entretient, diagnostique et répare l'ensemble des équipements mobiles nécessaires à l'exploitation d'un site minier. Le travail s'exécute à l'endroit même où se trouve la machinerie ou en atelier dans les mines sous terre et à ciel ouvert.			
Conditions d'admission :			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
1. avoir obtenu au moins les unités de 3 ^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.			
CONTENU DU PROGRAMME			
Code AEP	Nom de la compétence	Heures	
AEP 238-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15	
AEP 238-022	Se sensibiliser à la santé et sécurité au travail	30	
AEP 238-036	Vérifier le fonctionnement des systèmes électroniques et électriques	90	
AEP 238-046	Vérifier le fonctionnement des systèmes hydrauliques et pneumatiques	90	
AEP 238-055	Effectuer des travaux de chauffe, soudage et coupage	75	
AEP 238-062	Rechercher de l'information technique sur machinerie mobile de mines	30	
AEP 238-074	Effectuer l'entretien et réparation des systèmes de charge et de démarrage	60	
AEP 238-082	Réparer les éléments de cabine, leurs accessoires et leurs circuits sur la machinerie mobile de mines	30	
AEP 238-094	Réparer de l'équipement hydraulique sur de la machinerie mobile de mines	60	
AEP 238-102	Réparer des équipements pneumatiques sur de la machinerie mobile de mines	30	
AEP 238-116	Effectuer l'entretien général de systèmes d'injection diesel et de freins moteurs	90	
AEP 238-122	Sécuriser son aire de travail sous terre	30	
AEP 238-136	S'intégrer au marché du travail	90	
La personne ayant acquis une ou des compétences du programme d'études Mécanique de machinerie mobile de mines peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles des programmes d'études Mécanique de véhicules lourds routiers (5330) et Mécanique d'engins de chantiers (5331), si elle choisit d'y poursuivre sa formation.			
Documentation disponible sur demande			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input type="checkbox"/>	Guide pédagogique	<input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>